

# A.L.G.D.G.A.D.L'. U.

Avril 6023 N° 61

## La Gazette de la Fraternité

### UNIVERSELLE

Le numéro 61 de la Gazette Universelle  
est arrivé, bonne lecture mes TT.CC.SS et  
mes TT.CC.FF.

Aide nous à progresser, envoie tes planches, vie de ta loges,  
photos, histoires vécues, à publier en anonyme ou pas selon  
ton désir ma T.C.S, mon T.C.F.

Mail : [3points66@gmail.com](mailto:3points66@gmail.com)

Que la Vraie Lumière éclaire ta lecture .



### Sommaire

- Pages 2 à 10 : L'Angle des planches.
- Pages 11 et 12 : Un Gouvernement de l'ombre en Italie : La Loge P4.
- Pages 12 et 13 : Histoire Vraie d'un Franc-Maçon de la Grande Armée en 1865.
- Page 14 : L'apport d'un G.F.°. René GUENON.
- Pages 15 à 17 : Catéchisme Symbolique au grade d'Apprenti 1760.
- Pages 18 à 22 : Franc-Maçonnerie dans le monde : Statuts de Ratisbonne 1498.
- Pages 22 et 23 : Histoire d'un G. Frère : Buzz ALDRIN et son drapeau FM sur la Lune.
- Page 23 : La Grande Loge Suisse Alpina.
- Page 24 : Le Livre du mois.
- Page 25 : Le Timbre du mois de Notre Très regretté T.R.F. Arnaud BELTRAME.
- Page 25 : Cela s'est passé le 2 avril 1809 à Paris.
- Page 26 : La photo du mois ; la phrase du mois, le dictionnaire de la F.M. et son mot du mois.
- Page 27 : Nos partenaires



# L'Angle des Planches

## Chevalier du Serpent d'Airain

### Discours historique

Les Israélites ayant mérité la punition du ciel par leurs crimes, Dieu les frappa de la peste dans le désert, et il en périt un nombre considérable ; cependant Moïse se rendit sur le Mont Sinaï où Dieu lui avait apparu. Il invoqua sa toute-puissance pour faire cesser les maux affreux répandus sur son peuple ; à peine sa prière était-elle finie qu'il aperçoit un grand serpent qui se glissait entre les broussailles ; il le suivit doucement et fut témoin d'une chose extraordinaire.

Arrivé sur un large quartier de roc, le serpent s'était arrêté ; Moïse vit près de lui un autre serpent qui, ayant reçu plusieurs blessures, d'où le sang sortait avec abondance, était sur le point d'expirer.

Moïse fut dans un grand étonnement quand il vit le premier serpent, qui s'était offert à ses yeux, froter, à plusieurs reprises, le corps de celui qui était malade, avec une herbe dont il ignorait le nom, et ce dernier revenir à lui, agir comme s'il était entièrement guéri, et s'enfuir avec son bienfaiteur en poussant un sifflement de joie.

Moïse s'empressa de ramasser l'herbe précieuse que le serpent avait laissée sur le roc, la renferme dans son sein et se rendit dans son camp auprès des Israélites.

Ce sage observateur, voulant faire l'essai de l'herbe du serpent, alla trouver un vieillard malade qui était sur le point de succomber à sa douleur.

Il passa légèrement l'herbe miraculeuse sur les ulcères enflammés qui couvraient le corps de l'Israélite et, à sa grande satisfaction, Moïse le vit se lever de lui-même et montrer tous les signes de la santé.

Moïse ayant obtenu un si grand succès, remercia le Seigneur qui avait exaucé sa prière ; il divisa le brin d'herbe en deux parties, en donna une au vieillard, et après avoir fait, tous deux, la même opération sur tous les Israélites, ils se convinrent que le mal contagieux avait entièrement cessé.

En effet au bout de trois jours, il ne restait plus aucune trace du fléau dévastateur qui avait frappé le peuple de Dieu. Moïse ordonna aux Israélites de rendre des actions de grâces au Tout Puissant et en mémoire de la guérison qu'il en avait obtenu, il fit faire un grand serpent d'airain qu'on promena dans le camp après l'avoir fait fixer autour d'une longue perche en forme de croix ; c'est ce qui a fait dire que la vue du serpent d'airain avait opéré la guérison des Israélites.

Le serpent fut longtemps conservé dans les trésors d'Israël.

Ce fut quelque temps après cet événement que Moïse s'attacha quelques amis fidèles, et entre autres le vieillard dont nous avons parlé, afin de les initier dans les sciences qu'il possédait.

Il leur expliqua comment il avait trouvé l'herbe salutaire dont le serpent d'airain était que l'emblème, et il les conduisit sur le Mont Sinaï, pour aller à la recherche de cette herbe.

Telle est la tradition qui fut transmise d'âge en âge au peuple juif jusqu'à l'époque de la première croisade à laquelle remonte l'origine des Chevaliers du Serpent d'Airain.

Quelque temps après la prise de Jérusalem, les croisés ayant été chassés de la Terre Sainte, plusieurs d'entre eux se retirèrent dans le vaste désert qui sépare l'Egypte de la Judée.

Durant ce voyage, ils parvinrent à délivrer un grand nombre de leurs compagnons d'armes qui étaient tombés au pouvoir des infidèles.

L'histoire rapporte que le combat le plus sanglant et le plus glorieux qu'ils livrèrent aux barbares, dura depuis une heure jusqu'à quatre heures du soir ; aussi ces valeureux guerriers conservèrent-ils toujours, dans l'institution qu'ils formèrent, le souvenir de ces heures mémorables.

Quand ils eurent vaincu leurs ennemies, les croisés marchant vers les sources de Moïse, y arrivèrent ensemble au nombre de trois cent.

Ils se dirigèrent ensuite vers le Mont Sinaï sur lequel ils construisirent un couvent qui existe encore de nos jours.

Ces pieux Chevaliers, animés par la foi et rempli d'un noble courage, se dévouèrent entièrement à l'étude des sciences et au culte du vrai Dieu ainsi qu'à la délivrance des captifs.

Ils choisirent pour les commander le seigneur Jean de Ralp qui, par sa valeur et ses vertus fut digne de leur confiance.

Connaissant la tradition dont il a été parlé, et se trouvant sur la même montagne où Moïse avait trouvé l'herbe des serpents, ils instituèrent le sublime grade que nous possédons. Jean de Ralp, leur grand Maître, leur donna des règlements ; il fixa les obligations que chacun aurait à remplir et exigea d'eux un serment terrible.

Cent Chevaliers du Serpent d'Airain devaient, durant six mois, se porter sur les confins de la Palestine, afin de protéger les pèlerins et d'arracher à l'esclavage ceux que les infidèles auraient réduits en captivité.

Les six mois expirés, ils revenaient au Mont Liban et étaient remplacés par cent autres. Cent Chevaliers s'occupaient de la recherche des simples et autres herbes précieuses, propres à confectionner des remèdes spécifiques ; le reste des Chevaliers se livraient à des exercices de piété et à l'étude des sciences.

Tous les ans, ils députaient quatre missionnaires chargés d'aller prêcher la morale de la religion chrétienne dans les quatre parties du monde.

Les missionnaires revenaient au temps limité, au bout duquel ils devaient revenir au Mont Sinai pour remplacer les missionnaires qui succombaient sous le fer des ennemis. Ils admettaient à l'initiation des chrétiens délivrés par les Chevaliers qui, par leurs vertus, étaient jugés dignes de cette faveur.

Ainsi fut fondé l'ordre des Chevaliers du Serpent d'Airain, qui depuis reprit vigueur en Ecosse et qui constitue le 25ème grade de la Maçonnerie Ecosse.

Source inconnue



## ADOPTION D'UN LOUVETAU.

Lorsqu'un Frère désire faire adopter son enfant par l'atelier, dont il est membre actif, la Loge est convoquée et les travaux sont ouverts au 1er Degré en la forme accoutumée. Le Vénérable annonce que le Frère N... Présente son fils N... à la Loge et demande qu'elle veuille bien le reconnaître comme un de ses enfants. Aucun des Frères ne s'opposant à cette adoption, le maître des Cérémonies remet au présentateur le ciseau, le maillet, et la pierre brute.

**Le Vénérable** 

« Mon frère, ce louveteau que la nature confie à vos tendres soins, à votre sollicitude intelligente, doit faire un jour la consolation ou le tourment de votre vie, la joie ou la honte de l'humanité, selon la direction que vous saurez imprimer à ses facultés naissantes.

(Quelques secondes de silence, musique adéquate)

**Le Vénérable** 

« La pierre que vous tenez est informe, sans utilité apparente, et cependant qu'on la confie au ciseau d'un Phidias ou d'un Michel-Ange, l'artiste en fera sortir un chef-d'œuvre. Mon Frère appuyez le ciseau sur cette pierre brute et avec le maillet frappez les coups mystérieux, au bruit desquels s'ouvre la porte du temple.

« Les trois coups mystérieux que vous venez de frapper, mon Frère, symbolisent le travail que vous impose l'éducation de votre fils. Son intelligence, encore endormie, est comme la pierre brute que, dans sa forme primitive, le passant foule dédaigneusement aux pieds, tandis qu'il l'admira façonée par les mains d'un habile ouvrier. Livré sans défense aux funestes impressions du vice, votre louveteau serait bientôt le rebut de l'espèce humaine, tandis qu'il en sera l'honneur, si vous avez soin de former son corps à la tempérance, de diriger son cœur vers l'amour du bien, et d'éclairer son intelligence du flambeau de la vérité. »

Le parrain du louveteau tient le fil à plomb de manière que l'extrémité supérieure soit placée vers le cœur de l'enfant. Le 1er surveillant le touche de la main droite et dit : « Que la loi d'attraction qui fait tendre ce fil vers le centre de la terre gouverne les actions et les fasse tendre incessamment vers la justice et la bonté, attributs par excellence du Grand Architecte des Mondes, et les deux points qui rapprochent le plus l'homme de la perfection. »

## Le Vénérable

Frère MDC, accompagnez le Frère premier Surveillant à la gauche du parrain.

(Le MDC s'exécute)

Le 1er surveillant, tenant de la main droite un côté du niveau, que le parrain soutient de l'autre côté.

**1<sup>er</sup> Surveillant dit :**

« Apprends que tous les hommes sont égaux et que la justice est basée sur la grande loi de la réciprocité.

« Ne prends jamais une résolution vis-à-vis d'un homme ton semblable et ton égal, sans te demander à toi-même si tu es véritablement prêt à lui donner, de grand cœur, ce que tu te prépares à exiger de lui. »

(Quelques secondes de silence avec musique adéquate)

Le Vénérable et le parrain prennent l'équerre et la tiennent élevée au-dessus du louveteau ; le Vénérable dit : « Que la raison et la conscience se réunissent comme les deux côtés de cet instrument, dans le jugement que tu porteras des actions des autres, dans la recherche incessante de la justice et de la vérité. »

## Le Vénérable

F.º. MDC, veuillez accompagner les F.F (SS) premier et second Surveillant avec leur flambeau au pied de la colonne sud-est.

Les deux surveillants et le parrain, portant chacun un flambeau, s'approchent du candélabre de l'angle du Sud-Est ;

Frère Expert, veuillez m'assister en couvrant mon plateau.

Frère MDC, veuillez faire couvrir les plateaux vides. Par .....N et N

Le père, portant son louveteau, (ou pas) les suit accompagné du Vénérable qui dit en s'adressant à l'Atelier : « Mes Frères, promettez-moi que vous donnerez tous, à cet enfant, l'exemple de la droiture, de l'empire sur vous-mêmes et d'une austère moralité. »

**Les Frères répondent : « Nous le promettons ! »**

Le Vénérable prend alors le flambeau du 1er surveillant, allume le candélabre et dit : « Allons, mes Frères, au candélabre du Sud-Ouest. »

Arrivé là, le Vénérable s'adressant à la Loge :

« Promettez-moi, mes Frères, que vous ferez tous vos efforts pour empêcher que ce louveteau ne tombe dans l'abîme sans fond de l'imposture et de l'erreur. »

## Les Frères répondent : « Nous le promettons ! »

Le Vénérable, enfin, suivi du parrain, des surveillants et du louveteau, après avoir allumé le 2e candélabre porté par son père, se rend auprès du candélabre du Nord-Ouest et dit : « Promettez-moi, mes Frères, que vous inspirerez à ce louveteau l'amour de ses semblables, le sentiment de la bienveillance et de la fraternité universelle ; promettez-moi que vous lui inspirerez le désir de travailler, sans relâche et sans peur, au bien de l'humanité. »

## Les Frères répondent : « Nous le promettons ! »

### Le VM :

Mes SS et mes FF, debout et à l'Ordre.

Le Vénérable allume le flambeau du troisième candélabre, fait apporter le verre déposé sur l'autel et qui contient du vin, le remet au parrain, y trempe l'index qu'il porte ensuite sur les lèvres du louveteau et dit : « Que ta bouche ne soit jamais souillée par le mensonge, mais que tes lèvres s'ouvrent pour proclamer hautement la vérité ;

Que ta voix retentisse hardiment pour la défense du malheur et de l'innocence contre l'oppression, qu'elle porte la consolation et la paix dans le cœur de tes semblables et la terreur dans l'âme du méchant. »

Il trempe une seconde fois son doigt dans le vin, le porte successivement aux deux oreilles du louveteau et dit :

« Sois toujours attentif aux leçons de la sagesse et de l'expérience ; que jamais la voix de l'infortune ne trouve ton oreille insensible, mais ferme-la toujours aux séductions du vice, aux sophismes de l'erreur et aux suggestions de l'injustice. »

Il trempe une troisième fois l'index dans le vin et le passe sur les paupières du louveteau :

« Que tes yeux apprennent à lire dans le livre sublime de la nature, et qu'ils s'ouvrent de bonne heure aux rayons de la lumière telle que la comprennent les amis de la liberté. Frères, éteignez vos flambeaux. Puissent les vœux que nous venons de former, les engagements que nous avons pris, contribuer à rendre ce louveteau heureux et digne de s'asseoir au banquet des élus de la science. »

Le parrain ayant prêté l'obligation d'usage au nom de l'enfant, le Vénérable adresse une invocation au GADLU, et proclame le louveteau membre et fils adoptif de l'atelier.

Mes SS et mes FF prenez séance

Le VM regagne son plateau, les Surveillants également.

Le Vénérable 

Cher Parrain, veuillez avec le louveteau nouvellement adopté par notre R.L., regagner l'Orient à mon côté gauche.

(Le parrain selon l'âge du louveteau le prend sur ses genoux)

Le Vénérable 

Mes SS et mes FF :

**Nous allons maintenant procéder à la fermeture des travaux.**

**(Il rajoutera juste avant la sortie)**

**« Retirez-vous en paix, mes Frères, et emportez les vœux ardents que nous formons pour la prospérité de ceux qui vous touchent par les liens du sang et de l'amitié. »**

**Source anonyme**



## **La Marelle du Vénérable.**

**Je suis le Vénérable de cette R. L. bénie,  
A la tête de ma chaire nous sommes tous réunis.  
Ma charge n'est pas facile mais c'est cela ma fonction,  
Rassembler nos Cœurs, qu'ils battent à l'Unissons.  
Le Rituel nous emmène dans un rythme chamanique,  
Nous suivons les tam-tams du bâton comme un fils harmonique.  
L'expert trace précisément le Tableau de Loge,  
Et cela me fait voyager loin dans mon Horloge.  
Quand j'étais tout petit, je jouais à la marelle,  
Un peu comme aujourd'hui avec ces Rituels.  
Sur le sol, tracé, y avait ce beau dessin,  
Qui je ne le savais, gravait déjà mon dessein.  
Je sautais à cloche-pied, de la Terre au Ciel,  
Du Ciel à la Terre, c'était là ma passerelle.  
Je lançais ma pierre avec précision,  
Pour gravir les 9 degrés, c'était là ma mission.  
Puis je redescendais ces marches de la même façon,  
Toujours bancale dans mes appuis mais avec détermination.  
C'était déjà là mon apprentissage,  
De cet enfant sauvage et pas toujours très sage.  
Aujourd'hui, j'erre de l'Equerre au Compas,  
Et tout autant je n'avance pas après pas.  
Ne vous méprenez pas, je suis toujours cet enfant un peu plus sage,  
Qui essaie de transmettre au mieux pour construire nos ouvrages.**

**J'ai Dit**

**Mik. POU.**

**O.°. De Perpignan**

**F.L.L.S.**

**Le 07/02/6023**

# La Bible dans la Loge

Ce texte commence par un rappel, à la fois historique et mythique, sur l'origine de la Franc-Maçonnerie et des loges opératives et spéculatives. Il se termine par une évocation de la Bible dont chacun pourra apprécier la surprenante richesse symbolique.

Faisant un saut par-dessus les siècles, Richard Dupuy évoque les loges des bâtisseurs, abris couverts de ces hommes qui travaillent alors sur les fabuleux chantiers des cathédrales, et qui par leur esprit créatif et leur intelligence opérative ont permis à l'Europe de se couvrir du « *blanc manteau de cathédrales* » chanté par les poètes.

Richard Dupuy arrive ensuite progressivement à la naissance de la naissance de la Franc-Maçonnerie spéculative, décrivant ces notables qui bien que n'appartenant pas aux confréries des chantiers, en viennent néanmoins à s'intéresser aux travaux de ces dernières, et qui, retenant l'attention des Francs-Maçons opératifs, sont progressivement intégrés par eux au sein des ateliers comme Francs-Maçons « acceptés », formule toujours en usage aujourd'hui.

Mais ce par quoi ce texte vaut surtout est le passage consacré à la Bible, qui se révèle, par certains aspects, exceptionnel. C'est le texte d'un visionnaire et d'un poète, nourri de culture classique et imprégné de foi maçonnique. Richard Dupuy la présente comme Volume de la Loi Sacrée.

Loi par ce qu'elle prescrit.

Sacrée parce que sa référence la rend intouchable aux hommes.

Richard Dupuy s'engage explicitement dans une démarche herméneutique et présente ici la Bible non pas comme le livre d'une révélation religieuse mais comme celui « *qui n'est...la propriété...d'aucune religion...d'aucune civilisation particulière...qui les englobe toutes dans la religion universelle...symbole de la loi vivante... Elle représente la démarche de l'humanité frayant sa route sur le sol des réalités, grâce au moteur de l'esprit et par l'effort opiniâtre de sa raison, de son intuition et de son imagination* ».

Livre qu'il faut « *lire avec les yeux de l'âme et non avec ceux de la chair* » et qui est « *entre tous les humains, le ciment et le lien, et le pacte d'alliance* ».

Concernant la première partie consacrée à l'apparition des loges, certains historiens diront que par bien des aspects cette évocation relève parfois plus de la légende maçonnique que de la réalité historique, et que ce texte ne manifeste pas une démarche au caractère scientifique bien attesté.

Sans entrer dans un débat de spécialistes dont ce n'est pas l'objet ici, on peut répondre que si certaines de ces remarques sont éventuellement recevables, il n'en reste pas moins que la Franc-Maçonnerie étant une démarche initiatique, ce qu'elle dit d'elle-même dans ses mythes fondateurs a autant – ou plus – d'importance que la réalité historique elle-même.

Et dans cet esprit, vouloir se rattacher à la tradition de constructeurs qui manifestaient, dans leur travail, à la fois le souci de la force et de la beauté qui transcendaient leurs ouvrages, ne peut laisser aucun Franc-Maçon de Rite Ecossais Ancien et Accepté indifférent. Vouloir réduire les mythes fondateurs de la Franc-Maçonnerie à des « *querelles historiques* » ne peut donc avoir que très peu de sens pour la démarche initiatique.

Quant au passage consacré à la Bible il est tout simplement remarquable de poésie.

Il porte la marque de l'ouverture d'esprit d'un homme qui tout en étant un homme de conviction religieuse, est allé, en tant que Franc-Maçon, droit à ce qu'il percevait de fondamental dans ce Livre, et a transfiguré l'objet de sa réflexion pour y trouver ce qui se donne en lui de l'universel humain, universel non de domination ou de contrainte, mais d'ouverture aux autres et de fraternité.

Richard Dupuy y manifeste clairement qu'au Rite Ecossais Ancien et Accepté, la Bible est considérée comme un ouvrage sacré, dont la visée symbolique et rituelle laisse chacun libre de ses convictions religieuses, légitimes par ailleurs, mais qui n'entrent pas en compte dans le projet initiatique personnel de chaque Franc-Maçon.

Ce texte parle à l'intelligence, au cœur et aux sens. On peut l'entendre comme une musique.



**Celle qui nous ouvre à la mélodie des infinis humains.**

**Dès la plus haute antiquité les constructeurs constituaient des groupes initiatiques fermés. Ils étaient à la fois ouvriers et prêtres, car, exerçant un métier noble entre tous, ils se considéraient en outre comme les collaborateurs de Dieu dans l'œuvre de création.**

**Ils étaient les artisans du Grand Œuvre. Et c'est pourquoi, sur toute la terre et à travers les siècles ils perpétuèrent les rites sacrés de la construction, précieusement conservés et transmis de la bouche à l'oreille, de la main à la main, du vivant au vivant, dans des communautés portant des dénominations et affectant des formes diverses (Collégia, Hétairies, Tarouks, Confréries monastiques ou laïques), mais procédant toutes d'une essence commune.**

**Ces hommes n'admettaient parmi eux que ceux qui étaient parvenus à la perfection dans l'un des corps de la maçonnerie. Ils se promettaient réciproquement aide et assistance dans toutes les circonstances de la vie et ils juraient de garder le secret sur les connaissances, les procédés et inventions qui leur seraient communiqués en vue d'améliorer encore et de faire progresser leur art dans la voie de la création continue. Ils portaient volontiers la robe de lin blanc des initiés. Ils célébraient, à l'occasion du solstice d'hiver et du solstice d'été, en des agapes fraternelles, la communion de leurs cœurs et la conjonction de leur travail créateur.**

**Ils se reconnaissaient par des mots, des signes et des gestes discrets qu'ils s'interdisaient de communiquer aux profanes, et, nantis de ces passeports invisibles, ils parcouraient les continents et les mers.**

**Partout, malgré les différences de races, de langages, de religions et de coutumes, ils étaient reçus comme frères parmi leurs frères.**

**On trouve dans l'Ancien Testament, au chapitre des Rois, le récit de la construction du temple que Salomon fit ériger à la gloire de l'Eternel, par Hiram, le fils de la Veuve, maître architecte du royaume de Tyr, en un lieu voué à l'amour fraternel, sur la colline de Morija, près de Jérusalem.**

**Cette tradition qui parvint jusqu'à nous constitue le fondement de l'Ordre Maçonique universel.**

**Au Moyen Âge, lorsque le Mestier Franc de Maçon se dégagea du carcan corporatif, les meilleurs ouvriers y étaient seuls admis, après avoir subi victorieusement les épreuves rituelles destinées à prendre la mesure de leurs capacités professionnelles, physiques et morales.**

**Et dans un contexte politique, religieux, économique et social qui considérait le travail comme une pénitence et même une déchéance, puisqu'il était interdit aux nobles et aux clercs, les Maçons Francs constituaient une élite de l'esprit et du cœur unanimement respectée.**

**A cette époque, lorsqu'un seigneur, clerc ou laïc, décidait d'entreprendre une construction, cathédrale ou chapelle, château ou maison, il commençait par s'assurer le concours d'un maître architecte.**

**Celui-ci, après avoir examiné le terrain et conféré avec le seigneur de l'édifice à construire, de sa destination et de ses proportions, envoyait à travers le pays des émissaires chargés de convoquer les compagnons en qui il avait confiance.**

**A l'appel du maître d'œuvre, ils arrivaient bientôt, dans des chars à bancs tirés par des chevaux ou des bœufs, chargés de femmes, d'enfants, de hardes et d'outils. Lorsque tous se trouvaient assemblés, l'architecte leur faisait former un cercle autour d'un point qu'il avait soigneusement choisi à proximité du lieu où devait s'ouvrir le chantier.**

**Et c'est là qu'ils se livraient à leur premier travail : construire la loge. Celle-ci devait être orientée, comme une église ou un temple. Elle était édiflée avec soin et amour, décorée artistement. En son centre se dressait un autel triangulaire, en équilibre parfait. La planche à tracer du maître était placée à l'est afin de recevoir la lumière du soleil levant.**

**En face, de chaque côté de la porte qui s'ouvrait sur l'ouest, deux plateaux marquaient les places du premier et du deuxième surveillant, chargés respectivement de l'instruction et de la direction des compagnons et des apprentis. Les ouvriers s'asseyaient au pied des deux colonnes, semblables à celles qui gardaient l'entrée du temple du roi Salomon, les compagnons au midi, les apprentis au nord. Car ses hommes libres étaient respectueux de l'ordre. En tête des principes que leur enseignait la Philosophie du Mestier, figurait l'adage suivant lequel la liberté ne se peut exercer dans le désordre et la confusion. Leur franchise avait pour condition, pour prix et pour contrepartie la discipline irréprochable qu'ils savaient librement s'imposer.**

**Que faisaient-ils donc dans cette loge ?**

**- Avant toute autre chose ils y rangeaient religieusement leurs biens les plus précieux, leurs outils. Ces outils faisaient l'objet des soins et du respect de tous parce que, d'une part, ils étaient investis d'un**



caractère sacré, comme symbolisant la victoire de l'esprit sur la matière grâce à la merveilleuse conjonction du cerveau et de la main dont ils prolongeaient efficacement l'action, et, d'autre part, ils étaient les instruments indispensables à l'exercice de l'Art royal. Sans l'outil qui réalise, l'invention de l'esprit n'est que rêverie.

- C'est aussi dans la loge que le maître architecte recevait le serment des ouvriers qui s'engageaient à travailler loyalement, dans le respect des règles de l'Art et dans celui des us et coutumes de leurs corps de métier, à ne pas gaspiller les matériaux que le maître d'ouvrage mettrait à leur disposition et à ne rien révéler des secrets du métier de franc-maçon à ceux qui n'étaient point Francs. Cette obligation solennelle était prêtée devant l'autel des serments sur lequel étaient disposés les trois principaux instruments du travail : le compas qui trace le cercle sans commencement ni fin, symbole de l'esprit infini, éternel et universel ; l'équerre qui donne l'angle droit par lequel la pierre brute devient cubique et apte à être assemblée en édifices harmonieux, symbole de la matière animée par l'esprit ; et enfin la règle, symbole de la loi commune qui régit aussi bien les phénomènes du monde réel que ceux du monde spirituel. Le compas était d'or, l'équerre d'argent et la règle de bois. Elle comptait vingt-quatre pouces divisés en trois fractions : les vingt-quatre heures de la journée du compagnon maçon dont huit étaient consacrées au travail sur le chantier, huit au sommeil et huit à la prière, à la méditation et à l'instruction. Les huit heures réservées à l'élévation de l'âme et à la culture de l'esprit, les Frères les passaient dans la loge où, après la prière du soir, ils recevaient les directives pour le labeur du lendemain, percevaient leur salaire, et, entre-temps se communiquaient réciproquement tout leur savoir. Ils étudiaient d'abord la science des sciences, celle qui préside à l'élaboration et à la vie du cosmos, la géométrie dont l'initiale figure au centre de l'étoile flamboyante resplendissant au nord de la loge ; ensuite, bien sûr, toutes les techniques concourant à l'art de construire ; enfin – car nul domaine n'était fermé, aux investigations de ces hommes libres – toutes les sciences connues à cette époque : la philosophie, la psychologie, la morale, la médecine, la chirurgie, l'alchimie, l'astrologie...

Et jusqu'à minuit plein, les trois fenêtres de la loge diffusaient la lumière discrète des trois cierges qui encadraient l'autel et celle des chandelles qui éclairaient les plateaux du vénérable maître et des deux surveillants, tandis que les cantiques, les chants maçonniques, les prières, les exposés et les débats fraternels qui s'ensuivaient animaient étrangement le silence de la campagne alentour.

Il advint que ces modestes loges, devenues centres de culture, de science et d'amour fraternel attirèrent la curiosité des habitants des châteaux, des bourgs et des fermes voisines. Les uns et les autres, intrigués, venaient parfois coller une oreille indiscreète à la porte de la loge dans l'espoir de pénétrer le secret de ces extraordinaires roturiers qui, plus instruits que des moines, savaient lire, écrire, dessiner et peindre, compter et calculer, et en outre creuser les fondations, fondre les métaux, sculpter, graver, buriner, travailler le bois, le fer et la pierre, dresser les murailles et poser les charpentes, en un mot, tout concevoir et tout réaliser.

Ces hommes étonnants, gentils et courtois comme des chevaliers, travailleurs et musclés comme des serfs, passaient une partie de la nuit à discourir et, dès le petit jour s'affairaient sur le chantier, remplissant l'air du chant laborieux des maillets, des ciseaux, des scies, des marteaux, des poulies et des brouettes, transportant, hissant, poussant, travaillant sans relâche une matière inerte et rebelle et parvenant à lui conférer la grâce et la vie, et l'élan d'un acte de foi.

Quelques-uns de ces voisins curieux, nobles, clercs ou bourgeois s'enhardissaient même jusqu'à venir prier le maître de la loge de les accepter dans la fraternité, quoique n'appartenant pas au métier. Si le requérant était de bonne constitution physique et morale, s'il était adulte, né libre et de bonnes mœurs, sa demande était prise en considération. Il était admis à subir les épreuves, et il était reçu Franc-Maçon suivant les rites et mystères de l'Ordre.

Au cours de son initiation aux secrets et privilèges de la Franc-Maçonnerie, on exigeait de lui le serment habituel de fidélité à la règle de l'Ordre et aux règlements de la loge, d'obéissance non aveugle mais intelligente aux chefs de la confrérie, de dévouement et d'amour fraternel à l'égard de ses frères et de tous les membres de la famille humaine.

Lorsqu'il prêtait ce serment sur l'autel de la loge, l'un des trois outils symboliques, la règle, commandant l'emploi du temps quotidien des Maçons opératifs auquel le néophyte ne pouvait raisonnablement être astreint, était remplacé par un autre symbole représentant la loi morale.

C'était soit un polychronicon, sorte de parchemin artistement enluminé sur lequel était transcrit l'évangile de Jean, « Au commencement était le Verbe... », soit une bible, dès que l'invention de l'imprimerie permit à tous de se procurer le livre.

Ainsi, entre l'équerre et le compas, la règle de vie des compagnons opératifs s'était, par la force des choses, sublimée et agrandie aux dimensions universelles, en même temps que, parmi les Francs-Maçons Anciens, naissaient les Acceptés. Ainsi, ces confréries de bâtisseurs que l'on appelait communément des loges, du nom même du lieu sacré où elles se réunissaient, devinrent, dès le début du XIVe siècle de notre ère, des Loges de Maçons Francs Anciens et Acceptés, et, après le départ des compagnons opératifs lorsque la construction avait été achevée, elles demeuraient en vie grâce aux spéculatifs qui désormais l'animaient seuls.

La bible ayant pénétré dans la loge, elle n'en sortit plus. Après l'ouverture rituelle des travaux, le Frère qui remplissait les fonctions de chapelain en lisait un verset qui servait de point de départ et de thème aux méditations de la soirée. De nos jours, les Francs-Maçons prêtent toujours leur serment initiatique sur ce Volume de la Loi Sacrée, ouvert sur l'autel et surmonté du compas et de l'équerre. Tous leurs travaux se déroulent en présence de ce symbole unique aux triples dimensions.

Le livre n'évoque pour eux aucune religion particulière. Il les englobe toutes dans la religion universelle qui accueille tous les humains de bonne volonté. Son entrée dans la loge à une époque où sa lecture était interdite à qui n'était pas clerc n'implique aucune soumission, elle marque au contraire une importante étape dans la libération de la conscience, des interdits divers qui, de tout temps, prétendirent assigner des limites aux investigations de l'esprit humain.

La Bible n'est, pour le Franc-Maçon, ni un récit historique, ni un traité théologique. Elle est le symbole de la loi vivante. Elle n'est pas objet de controverses fastidieuses et stériles, mais source d'inspiration et de réflexion. Elle représente la démarche de l'humanité, frayant sa route sur le sol des réalités, grâce au moteur de l'esprit et par l'effort opiniâtre de sa raison, de son intuition et de son imagination. Elle montre l'homme émergeant de la bestialité pour cheminer vers la connaissance qui est à la fois compréhension et participation. Elle n'est pas seulement l'histoire authentique ou légendaire du peuple juif, ni le récit de la passion de Jésus. Elle n'est pas seulement le dialogue de l'homme avec son Créateur. Elle est tout en même temps, et beaucoup plus encore. Elle n'est l'apanage ni la propriété d'aucune église, d'aucune religion, d'aucune secte, d'aucune race, d'aucune civilisation. Elle est la somme. Elle est à la fois, miraculeusement, écriture et parole, tradition et évolution. Elle instaure le dialogue éternel du passé et de l'avenir.

Elle est souvenir et prophétie. Elle vaut par ce qu'elle décrit et par ce qu'elle suggère. Comme la vie, elle apparaît diverse, multiforme, complexe et multi ordinale, vaste et changeante comme la mer, il est vrai. Mais comme la mer, elle est un car elle exprime la loi, la loi sacrée qui s'impose à tous et protège tous, la loi qui rend solidaire la partie du tout et qui rend le tout tributaire de la partie, la loi d'amour.

Qui prétendrait lui assigner un contenu et un sens immuable la dépouillerait de signification, de puissance et d'efficace car elle est, avant tout, incantation et incitation.

Elle est le grand registre de famille de tous les hommes et de toutes les femmes, ceux qui ont vécu, ceux qui vivent et ceux qui vivront après eux.

Il faut la lire avec les yeux de l'âme et non avec ceux de la chair. Il serait criminel d'en stériliser l'esprit en disséquant sa lettre. Il convient d'en accepter et d'en recevoir globalement l'impulsion lyrique, car elle est un chant d'amour. Et un chant d'amour ne s'analyse pas. C'est l'harmonie des notes qui fait naître la musique, c'est l'agencement des mots qui fait naître la phrase. Isolés, les notes et les mots ne sont que des sons sans signification, sans écho, sans pouvoir, sans vertu..., sans espoir.

Son chant merveilleux réveille l'âme, le souvenir commun de l'espèce, enfoui, assoupi au tréfonds de l'inconscient collectif. Il est, entre tous les humains, le ciment et le lien, et le pacte d'alliance.

Il est une ouverture sur le monde. Il est une communion avec lui car il est souffle et battement de cœur.

Qui sait l'entendre est définitivement arraché à sa solitude, car, libéré de l'espace et du temps, il participe à la vie universelle et il marche vers la Lumière.

R\ D\

Bibliographie :

La Foi d'un Franc-Maçon, Éditions Plon



# La loge « P4 », un gouvernement de l'ombre en Italie ?

By Eric Jozsef

## Ministres impliqués, militaires soupçonnés, hommes d'affaires et médias contactés.

Trente ans après, l'Italie rejoue le scandale de la « P2 », la loge maçonnique « Propaganda Due » fondée durant la guerre froide par l'ancien fasciste Licio Gelli, qui avait cherché à infiltrer et conditionner les institutions démocratiques de la péninsule.

Deux magistrats de Naples ont ainsi mis en examen des personnages influents, les accusant d'avoir acquis des informations secrètes pour renseigner des responsables gouvernementaux mais aussi pour exercer une forme de chantage auprès d'entrepreneurs et de financiers.

La loge « P4 » aurait ainsi constitué, selon les procureurs, « un système criminel illégal et subreptice avec des méthodes d'opération typiques des organisations mafieuses ».

Au centre de l'enquête, Alfonso Papa, ancien magistrat devenu député berlusconien, un sous-officier des carabinieri, et surtout le lobbyiste Luigi Bisignani. Ancien membre de la P2, ce dernier avait déjà été condamné pour pots-de-vin au début des années 90 dans le cadre de l'opération « Mains propres ».

Dans le dossier napolitain, Bisignani apparaît comme un homme de référence pour les dirigeants de l'audiovisuel public ainsi que pour plusieurs ministres, dont Gianni Letta, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et véritable éminence grise du Cavaliere. « Je l'informais des enquêtes qui pouvaient l'intéresser », aurait expliqué Luigi Bisignani aux magistrats.

Pour une partie de la presse italienne, l'enquête révélerait un véritable réseau occulte qui, dans les coulisses, aurait tiré les ficelles des nominations, des décisions, des appels d'offres. « Le gouvernement de l'ombre, c'était Luigi Bisignani, qui le détenait », a ainsi assuré hier le quotidien progressiste la Repubblica. »

Bisignani est accusé de corruption, concussion et de violation du secret de l'instruction, mais pas de constitution d'association secrète », fait néanmoins remarquer un proche du dossier. Manière de relativiser les comparaisons avec la P2.

L'enquête fait surtout entrevoir le tableau misérable du pouvoir sous Silvio Berlusconi, avec ses prébendes, ses lâchetés et ses opportunistes.

Avec le « Rubygate », la Botte avait découvert que le Cavaliere avait « le cul flasque ». A travers les écoutes napolitaines, elle saura par la voix de sa ministre de l'Environnement que « Silvio, malheureusement, n'est pas intelligent ».

La liste P2 Parmi les personnalités notables figurant sur la liste : 16 Federico Carlos Bartfeld, futur ambassadeur d'Argentine en Yougoslavie, déchu en 2003 de son poste au gouvernement de Nestor Kirchner à la suite d'accusations d'implication dans la Guerre sale ; Silvio Berlusconi, homme d'affaires, futur président du Conseil; Roberto Calvi, surnommé le « banquier de Dieu » ; Fabrizio Cicchitto, député du Parti socialiste italien (PSI), futur transfuge dans le parti Forza Italia de Berlusconi ; Maurizio Costanzo, animateur de télévision populaire sur les chaînes de télévision de Berlusconi ; Franco Di Bella, directeur du Corriere della Sera, commanditaire de l'entretien de Licio Gelli ; Publio Fiori, membre de Démocratie chrétienne, cible d'un attentat des Brigades rouges, futur ministre du parti Alliance nationale dans le gouvernement Berlusconi ; Orazio Giannini, général commandant la Guardia di Finanza de 1980 à 1981, qui, le jour de la découverte de la liste, aurait téléphoné au responsable policier de l'opération pour lui dire (selon le témoignage du responsable en question devant la commission d'enquête parlementaire) : « Vous devriez savoir que vous avez trouvé des listes. Je suis sur ces listes.

Faites attention, car il en est de même aux échelons les plus élevés. Prenez garde, vous allez être dépassés par tout cela. » Raffaele Giudice, général commandant la police financière (Guardia di Finanza) de 1974 à

1978, nommé par Giulio Andreotti, coupable de complicité de fraude fiscale pour un montant de 2,2 milliards de dollars avec le magnat du pétrole Bruno Musselli; Giulio Grassini (it), directeur du Service des renseignements et de la sécurité démocratique (it) (SISDE) ; Pietro Longo, secrétaire national du Parti social-démocrate italien (PSDI) ; Guillermo Suárez Mason, général argentin condamné pour des crimes (tortures, enlèvements) commis pendant la guerre sale; Emilio Massera, membre de la junte militaire argentine dirigée par Jorge Videla de 1976 à 1978 ; 17 Pietro Musumeci, directeur adjoint du Service des renseignements et de la sécurité militaire (SISMI) ; Vito Miceli (it), directeur du Service des renseignements opérationnels et situationnels (it) (SIOS), arrêté en 1975 pour conspiration contre l'État dans le cadre de la stratégie de la tension, futur membre du MSI, parti néofasciste ; Carmine Pecorelli, journaliste controversé, proche des services secrets et maître-chanteur, assassiné le 20 mars 1979, qui avait établi des relations, entre les lignes, dans un article de mai 1978, entre l'enlèvement et assassinat d'Aldo Moro et l'opération Gladio ; José López Rega, ministre argentin des Affaires sociales de 1973 à 1976 et fondateur de l'Alliance anticommuniste argentine ; Angelo Rizzoli (it), éditeur, propriétaire du Corriere della Sera, dit « Angelone » pour le distinguer de son grand-père Angelo Rizzoli ; Giuseppe Santovito (it), chef des services de renseignement de l'armée (SISMI) ; Michele Sindona, banquier lié à la mafia, empoisonné en prison ; Bruno Tassan Din, directeur général du Corriere della Sera ; Giovanni Torrisi, amiral et chef d'État-major de l'armée italienne. Conclusions VM, je commençais ce Morceau d'Arch : en disant « P2 est la synthèse de notre temps : le temps du fantôme, de l'infox mais aussi (et ça c'est de tous temps) le symbole de la dérive des pouvoirs populistes (voire affairistes) qui luttent et discréditent la démocratie. » et nous avons titré sur Maçonnerie et Politique.

En fait certainement pas dans mon chef pour stigmatiser le Politique ! La FM italienne a été politique, comme la FM belge, française, américaine et tant d'autres. La FM à l'est à la renaissance de laquelle j'ai participé était politique.

Parce que le projet universel et universaliste de la FM est politique en soi. La différence porte sur le fait de travailler à édifier le Temple de l'Humanité ou des intérêts personnels. 18 P2 n'est pas autre chose qu'un syndrome des démocraties faibles. A nous d'en être de meilleurs gardiens !

J'ai dit !



## L'histoire vraie d'un Franc-Maçon de la grande armée.

Nous sommes à la mi-novembre de l'an de grâce 1865, deux hommes descendent de leur calèche et se dirigent vers le centre-ville. Le froid est vif, les voies sont verglassées et il est très difficile de marcher. Les deux hommes s'acheminent sans un mot, bon an, mal an, vers un lieu connu d'eux seuls. Un de ces deux personnages est de haute stature, il a l'air âgé, son visage émacié est traversé par de nombreuses rides mais il a visiblement belle allure et il se dégage de sa personne beaucoup de respect.

Arrivés dans une cour discrète, devant une grande bâtisse, ils s'arrêtent et frappent trois coups à la porte de ce lieu cher à leur cœur et qui n'est autre que leur temple maçonnique !...

Nous sommes le 17 -ème jour du 9ème mois de l'A.V. L 5865, (17 novembre 1865), le Frère Maître des Cérémonies se transporte dans la salle des pas perdus, il revient et annonce l'arrivée de deux visiteurs, un F. bien connu de la Loge et le F. Jean Toussaint Rivière, Frère Rose-Croix, Demeurant à Cavaoque d'Aurillac, ancien membre titulaire de la Loge, « les amis du gouvernement » constituée en 1803, par le général Delzons et sur demande personnelle de l'Empereur.

Le F. Expert, sur demande du Vénérable Maître se rend sur le parvis, auprès de ces deux FF. pour vérifier le tuilage. Une députation de trois FF. Armée d'étoiles et précédée par le F. Maître des cérémonies, se rend auprès du F. Rivière, on lui donne ensuite l'entrée du temple. Les FF. Debout et à l'ordre et avec un profond respect, forment la voûte d'acier. Ce Vénérable Frère est conduit « maillets battants » à l'Orient, après lui avoir donné l'accolade fraternelle, le Vénérable Maître en Loge lui fait un discours élogieux tant sur son parcours militaire que maçonnique.

## **Puis le F. Jean Toussaint Rivière répondit :**

**« Vénérable Maître et vous tous Mes Biens Chers Frères en vos grades et qualités.**

**Je vous remercie tous du fond du cœur de l'accueil que vous m'avez réservé ce jour. Les campagnes militaires dont je fus un modeste participant m'ont fait traverser plusieurs pays et courir le monde. N'étant plus l'acteur qu'il m'aurait plu d'être dans ma ville, je n'ai pu participer aux tenues de ma Loge Mère et devenue aujourd'hui votre honorable atelier. Cependant, sachez MM.BB.CC.FF, que je n'ai jamais oublié mes FF, ceux qui demeurèrent ici, comme ceux qui tombèrent sur les champs de bataille de l'Europe entière.**

**Sachez, que j'ai et c'est avec une grande fierté pour moi, tenue Loge, dès que cela me fut possible, dans les pays et les lieux les plus divers. J'ai porté le fraternel salut de notre Orient dans les catacombes de San Gennaro à Naples et avec, une encore plus grande émotion dans la pyramide de Khéops sur le plateau de Gizeh. J'ai côtoyé les plus humbles sur les champs de bataille comme les plus gradés.**

**Mes uniformes furent parfois tâchés de leur sang, qu'ils soient simples grenadiers ou généraux. J'ai vu, ce que jamais un homme ne devrait voir, j'ai pleuré bien souvent, quand, dans mes bras le dernier souffle de vie quittait leur corps. J'ai cru mourir encore plus souvent, je l'ai voulu parfois mais le G.A.D.L.U, n'en a pas décidé ainsi. J'ai, aujourd'hui 91 ans, la vie, chaque jour me quitte un peu plus, bientôt, je rejoindrai les miens, ceux de ma famille, ceux de mes camarades d'armes qui m'ont précédé et là-haut nous tiendrons à nouveau Loge avec tous les Maîtres passés. Ce n'est pas un adieu mes FF, ce n'est qu'un aurevoir. Je vous garderai une place à mes côtés dans la Loge d'en haut, quand vous viendrez vous aussi prendre place à l'éternel banquet où nous serons tous un jour conviés et une fois les colonnes chargées soyez en sûr, nous reprendrons ensemble nos libations passées »**

**Après cette émouvante prise de parole et une dernière accolade, le F. Rivière demanda la sortie du temple, qui lui fut accordée. Il fut reconduit avec les mêmes cérémonies qui avaient accompagné son entrée en Loge.**

**Il recommanda spécialement à la Respectable Loge d'Aurillac, son petit-fils, Jules Croisille.**

**Son nom apparaîtra dans le tableau de Loge en date du 10 mars 1866, « Jules Croizille avocat ».**

**Jean Toussaint Rivière regagna l'Orient Eternel deux ans plus tard le 2 septembre 1867. Un F; fit son éloge funèbre et rappela, la larme à l'œil, cette tenue...**

## **Son cursus :**

**Né le 31 octobre 1774 à Aurillac.**

**Volontaire dans le premier bataillon du Cantal le 1er juillet 1792.**

**Sergent le 14 août 1792.**

**Lieutenant le 11 février 1794.**

**Prisonnier de guerre en Italie le 2 août 1796, échangé le 23 décembre suivant.**

**Aide de camp du général Lannes le 17 juin 1798.**

**Nommé capitaine par le général en chef Bonaparte le 1er août 1799.**

**Chef d'escadron dans la garde des consuls le 17 avril 1800.**

**Campagnes de 1792 à 1795 aux armées du midi, des Pyrénées Orientales.**

**Campagne d'Italie de 1796 à 1797.**

**Campagne d'Egypte de 1798 à 1799.**

**Sabre d'honneur pour sa brillante conduite en Egypte les 18 et 19 brumaire de l'an 8.**

**Chevalier de la légion d'honneur le 7 avril 1758.**

**Officier de la légion d'honneur les 28 brumaire de l'an 4.**

**Source : Cha.°. Cur.°. le 01/12/21.**

**O.°. De Béziers.**



# L'apport de René Guénon (1886-1951).



L'œuvre de René Guénon interroge encore de nos jours par son caractère prophétique. Sa nature à la fois « philosophique », métaphysique, traditionnelle et ésotérique explique qu'elle ne soit connue aujourd'hui que de quelques savants ou de quelques érudits ou encore, que des chercheurs en marche sur une voie spirituelle.

J'ajoute qu'il s'agit d'une œuvre « à part », très singulière et indépendante, si bien qu'en librairie ses ouvrages ne sont accessibles, la plupart du temps, que dans le rayon plus ou moins isolé des « livres ésotériques ».

En réalité, René Guénon, formé au catholicisme, à la philosophie, à la Franc-maçonnerie et, sur la fin de sa vie, admis par la religion musulmane au Caire, peut-être dit « métaphysicien » au sens propre du mot, c'est-à-dire qu'il a toujours voulu se positionner au-dessus de la physique et donc au-dessus du champ de la matière, mais aussi « ermite à la lanterne » dans le sens où ses études visaient la découverte de la Tradition Primordiale, de la Science Sacrée.

Dès les années 1920, il a vu les erreurs de la civilisation occidentale qui la conduisent de nos jours vers les pires événements naturels, économiques et sociaux que notre humanité terrestre n'a encore jamais connue et que tous les médias bien informés répètent à longueur de journée.

Il faut dire d'abord que, pour René Guénon, la modernité de la civilisation occidentale actuelle ne débute pas à la Révolution française, il y a deux siècles, comme voudraient nous le faire admettre les adorateurs des Lumières du XVIIIème, mais au XVème siècle au moment de ce qu'il est convenu d'appeler la Renaissance et surtout, au moment de la Réforme, origine du schisme de la religion chrétienne.

Ensuite, tout au long de ses écrits, René Guénon stigmatise la civilisation occidentale en martelant que l'Occident a oublié les principes transcendants qui fondent toute civilisation en promouvant le culte de la raison triomphante, l'individualisme, le matérialisme et le sentimentalisme.

Pour lui, l'Occident a totalement ignoré l'intellectualité pure, c'est-à-dire cette intuition pure qui donne accès à la connaissance des Principes et donc, qui ouvre la voie à la véritable connaissance, à la véritable sagesse.

L'Occident est le domaine terrestre de l'action qui prend, dans son aveuglement, pour but essentiel, l'accumulation des biens matériels et qui omet de regarder vers le Ciel.

Dans son livre, « Autorité spirituelle et pouvoir temporel », paru en 1929, René Guénon retrace l'évolution des deux formes essentielles du pouvoir, en se basant en particulier sur la civilisation hindoue et la structuration en castes de la société en Inde.

Il a su mettre en exergue la rivalité de la caste royale (Kshatryas) et de la caste sacerdotale (Brâhmanes), la première étant dépositaire du pouvoir guerrier et mobile, alors que la seconde, par sa relation intime avec le Divin, est la forme même, non du pouvoir, mais de l'autorité immuable.

En Occident, il faut remonter au Moyen-Âge pour retrouver la structure quaternaire de la société avec le clergé, la noblesse, le tiers-état et les serfs. Aujourd'hui, c'est le Tiers qui joue un rôle dominant. Sans lien aucun avec l'au-delà de la physique et de la matière, il est à craindre que ce rôle ne soit que transitoire.

F.:S. Cinque.

Or.:de Montpellier.

20/11/6022.



# Histoire d'un Rite de 1760

## Catéchisme au Grade d'APPRENTI

### CATÉCHISME SYMBOLIQUE (1760)

Ce texte est le reflet de la tendance religieuse qui animait depuis 1756, la toute débutante maçonnerie spéculative en ce pays (publication à cette date de l'Ahriman Rezon, pamphlet en réaction de la maçonnerie philosophique et non confessionnelle illustrée par les Constitutions d'Anderson de 1720).

A cet égard, il marque une rupture en se positionnant comme un catéchisme symbolique entaché de religiosité. Il donne une nouvelle orientation à la maçonnerie anglaise.

« Les Trois coups distincts » est l'un des premiers textes à évoquer un certain nombre de thèmes qui connaîtront une extraordinaire diffusion dans la maçonnerie mondiale au cours des deux siècles suivants, en particulier au Rite Ecossais Ancien et Accepté.

#### Les trois coups distincts

Catéchisme caractéristique des Anciens Devoirs de la maçonnerie opérative anglaise, daté de 1760 et intitulé « Les Trois coups distincts »

Degré d'apprenti

« Le Maître : Y a-t-il un lien qui nous unit, mon frère ?

Réponse : Oui vénérable.

Maî. : Quel est ce lien mon frère ?

Rép. : C'est un secret.

Maî. : Quel est ce secret, mon frère ?

Rép. : La maçonnerie.

Maî. : Alors je suppose que vous êtes maçon.

Rép. : Mes frères et mes compagnons me reconnaissent et m'acceptent comme tel.

Maî. : Pouvez-vous me dire quel genre d'homme un maçon doit-il être ?

Rép. : Un homme né d'une femme libre.

Maî. : Où vous êtes-vous d'abord préparé pour devenir maçon ?

Rép. : Dans mon cœur.

Maî. : Comment avez-vous été admis ?

Rép. : Par trois coups distincts.

Maî. : Qu'est-ce qu'on vous a dit ?

Rép. : Qui va là ?

Maî. : Qu'avez-vous répondu, mon frère ?

Rép. : Quelqu'un qui demande à prendre part au bienfait de cette très respectable loge dédiée à saint Jean, comme ont fait beaucoup de frères et compagnons avant moi.

Maî. : Comment espérez-vous l'obtenir ?

Rép. : En étant libre et de bonne réputation.

Maî. : Après avoir fait cette prière, qu'est-ce qu'on vous a dit ?

Rép. : On me demanda en qui j'ai mis ma confiance.

Maî. : Qu'avez-vous répondu, mon frère ?

Rép. En Dieu.

Maî. ; Que vous a-t-on dit ensuite ?

Rép. : On me prit par la main droite, on me dit de me lever et de me laisser guider sans crainte d'aucun danger.

Maî. : Après cela, que vous a-t-on demandé de faire ?

Rép. : On me fit faire trois fois le tour de la loge.

Maî. : Où avez-vous rencontré la première opposition ?

Maî. : Que vous a-t-il répondu ?

Rép. : Derrière le second surveillant au midi où je frappai trois coups comme je l'avais fait à la porte.

**Maî. : Que vous a-t-il répondu ?**

**Rép. : Il a dit : Qui va là ?**

**Maî. : Qu'avez-vous répondu ?**

**Rép. : J'ai fait la même réponse qu'à la porte : C'est quelqu'un qui demande à être reçu.**

**Maî. : Où avez-vous rencontré la seconde opposition ?**

**Rép. : Derrière le premier surveillant à l'ouest où je répétais ce que j'avais dit à la porte. Il dit : Qui va là ? J'ai répondu que c'était quelqu'un qui demandait à être reçu.**

**Maî. : Où avez-vous rencontré la troisième opposition ?**

**Rép. : Derrière le maître à l'est, où je répétais la même chose qu'auparavant.**

**Maî. : Que vous fit faire le maître ?**

**Rép. : Il m'ordonna de retourner au premier surveillant à l'ouest pour y recevoir des instructions.**

**Maî. : Dites-moi, mon frère, après que vous avez prêté cette obligation, quelle est la première question qu'on vous a posée ?**

**Rép. : On me demanda quel était mon plus grand désir ?**

**Maî. : Et qu'avez-vous répondu ?**

**Rép. : Recevoir la lumière.**

**Maî. : Qui vous a conduit à la lumière ?**

**Rép. : Le maître et le reste des frères.**

**Maî. : Qu'avez-vous vu en premier lorsque vous avez reçu la lumière ?**

**Rép. : La Bible, l'équerre et le compas.**

**Maî. : Vous a-t-on dit ce qu'ils signifiaient ?**

**Rép. Les trois grandes lumières de la maçonnerie.**

**Maî. : Expliquez-les, mon frère.**

**Rép. : La Bible dirige et gouverne notre foi ; l'équerre sert à ajuster nos actions ; le compas doit nous maintenir dans une juste mesure avec tous les hommes, en particulier avec un frère.**

**Maî. : Que vous a-t-on dit ensuite ?**

**Rép. : Le maître m'a fait monter à l'angle nord-est de la loge, c'est-à-dire à sa droite.**

**Maî. : Vous a-t-il remis quelque chose ?**

**Rép. : Il m'a remis un tablier dont il me revêtit en me disant que c'était un signe d'innocence plus ancien que la Toison d'or ou que l'Aigle romaine, et plus honoré que l'Ordre de la Jarretière, ou que tout autre Ordre existant sous le soleil, qu'on pourrait me conférer à présent ou à l'avenir.**

**Maî. : Que vous montra-t-on encore ?**

**Rép. : Je m'assis à la droite du maître et il me montra les outils de l'apprenti entré.**

**Maî. : Quels étaient ces outils ?**

**Rép. : La règle à 24 divisions, l'équerre et le marteau ordinaire ou maillet d'ajusteur.**

**Maî. : A quoi servent-ils ?**

**Rép. : L'équerre sert à régler mon travail, la règle à 24 divisions à le mesurer, le maillet à éliminer toute la matière superflue afin que l'équerre puisse s'y apposer et s'y ajuster aisément.**

**Maî. : Mon frère, puisque nous ne sommes pas tous des maçons opératifs, nous appliquons ces outils à nos mœurs ; c'est ce que nous appelons spiritualisation. Expliquez cela.**

**Rép. : La règle à 24 divisions représente les 24 heures du jour.**

**Maî. : A quoi les passez-vous, mon frère ?**

**Rép. : Je passe six heures à travailler, six heures à servir Dieu, et six heures à rendre service à un frère ou à un ami tant que cela est en mon pouvoir sans porter préjudice ni à moi-même ni à ma famille.**

**Maî. : Vous m'avez dit, mon frère, que vous avez donné trois coups distincts à la porte. Pouvez-vous me dire ce qu'ils signifiaient ?**

**Rép. : Un certain passage de l'Écriture.**

**Maî. : Quel est ce passage, mon frère ?**

**Rép. : Demande et tu recevras, cherche et tu trouveras, frappe et on t'ouvrira.**

**Maî. : Comment interprétez-vous ce texte en maçonnerie ?**

**Rép. : J'ai cherché dans mon esprit. J'ai demandé à un ami. J'ai frappé et la porte de la maçonnerie m'a été ouverte.**

**Maî. : Pourquoi a-t-on touché votre sein gauche dénudé avec une épée, une lance ou quelque autre arme ?**

**Rép. : Parce que c'est le sein gauche qui se trouve le plus près du cœur.**

**C'était une aiguillon visant davantage ma conscience que ma chair.**

**Maî.** : Mon frère, nous avons longtemps parlé de loge. Dites-moi, qu'est-ce qui compose une loge ?

**Rép.** : Un certain nombre de maçons réunis ensemble pour travailler.

**Maî.** : Pouvez-vous me dire combien composent une loge ?

**Rép.** : Trois, cinq, sept ou onze.

**Maî.** : Pourquoi trois composent-ils une loge ?

**Rép.** : Parce qu'il y eut trois Grands-maîtres à la création du monde ainsi qu'à la création de ce noble morceau d'architecture qu'est l'homme, lequel est si parfait dans ses proportions que les anciens conçurent leur architecture d'après les mêmes lois.

**Maî.** : Quelle est la seconde raison, mon frère ?

**Rép.** : Il y eut trois Grands-maîtres lors de la construction du temple de Salomon.

**Maî.** : Pourquoi cinq composent-ils une loge ?

**Rép.** : Parce que tout homme est pourvu de cinq sens.

**Maî.** : Quels sont les cinq sens ?

**Rép.** : L'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le toucher.

**Maî.** : A quoi vous servent ces cinq sens en maçonnerie ?

**Rép.** : L'ouïe, la vue et le toucher me sont très utiles.

**Maî.** : A quoi servent-ils, mon frère ?

**Rép.** : L'ouïe sert à entendre le mot, la vue à voir le signe, le toucher à sentir l'attouchement. Je peux de la sorte reconnaître un frère tant dans l'obscurité qu'en pleine lumière.

**Maî.** : Pourquoi sept composent-ils une loge ?

**Rép.** : Parce qu'il y a sept arts libéraux... /...

**Maî.** : Pourquoi onze composent-ils une loge, mon frère ?

**Rép.** : Parce qu'il y avait onze patriarches lorsque Joseph fut vendu en Égypte et considéré comme mort.

**Maî.** : Quelle est la deuxième raison, mon frère ?

**Rép.** : Il ne resta que onze apôtres après la trahison du Christ par Judas.

**Maî.** : Quelle forme a votre loge ?

**Rép.** : Celle d'un carré long.

**Maî.** : Quelle est sa longueur, mon frère ?

**Rép.** : Elle va de l'orient à l'occident.

**Maî.** : Quelle est sa largeur, mon frère ?

**Rép.** : Elle va du septentrion au midi.

**Maî.** : Quelle est sa hauteur, mon frère ?

**Rép.** : Elle va de la surface de la terre jusqu'au ciel.

**Maî.** : Quelle est sa profondeur, mon frère ?

**Rép.** : Elle va de la surface de la terre jusqu'à son centre.

**Maî.** : Pourquoi dit-on que la loge s'étend de la surface de la terre jusqu'à son centre ?

**Rép.** : Parce que la maçonnerie est universelle.

**Maî.** : Pourquoi votre loge est-elle orientée de l'orient à l'occident ?

**Rép.** : Parce que toutes les églises et chapelles le sont, ou devraient l'être.

**Maî.** : Pourquoi cela, mon frère ?

**Rép.** : Parce que l'Évangile a été d'abord prêché en orient avant de s'étendre à l'occident.

**Maî.** : Qu'est-ce qui soutient votre loge ?

**Rép.** : Trois grands piliers.

**Maî.** : Quel est leur nom ?

**Rép.** : Sagesse, force et beauté.

**Maî.** : Pourquoi dit-on que votre loge est soutenue par ces trois grands piliers : sagesse, force et beauté ?

**Rép.** : Parce que la sagesse, la force et la beauté contribuent à l'achèvement de tout travail, et qu'on ne peut rien accomplir sans elles.

**Maî.** : Pourquoi en est-il ainsi, mon frère ?

**Rép.** : Parce que la sagesse conçoit, que la force soutient et que la beauté orne.

**Maî.** : Votre loge est-elle couverte ?

**Rép.** : Oui, par un dais orné de nuages de diverses couleurs. »

# Franc-Maçonnerie dans le monde

## STATUTS DE RATISBONNE (1498)

### Statuts de l'association des tailleurs de pierre et maçons.

Au nom de Dieu le Père, du Fils, du Saint-Esprit et de sainte Marie, mère de Dieu, de ses bienheureux saints serviteurs, les quatre saints couronnés de mémoire éternelle, nous considérons que pour conserver amitié, union et obéissance, fondement de tout bien, de toute utilité et bienfait de tous, princes, comtes, seigneurs, localités et couvents, devenus actuellement et dans le futur, Églises, bâtiments de pierre ou constructions, nous devons former une fraternelle communauté ; cela pour le bien et l'utilité de tous les Maîtres et Compagnons du corps de métier des travailleurs de pierre et des maçons en terre allemande, sur tout pour éviter toute discussion, échec, souci, dépenses et dommages provenant de désordres et de transgressions à la bonne règle. Nous nous engageons pour opérer tous les règlements pacifiquement et à l'amiable. Pour que notre entreprise chrétienne soit valable en tout temps, nous, Maîtres et Compagnons de ce dit métier, originaires de Spire, Strasbourg et Ratisbonne, en notre nom et au nom de tous les autres Maîtres et Compagnons du dit métier ci-dessus mentionné, nous avons rénové et clarifié les vieilles traditions et nous nous sommes constitués dans un esprit fraternel en un groupement et nous sommes engagés à observer fidèlement les règlements ci-dessous définis et cela pour nous-mêmes et pour nos successeurs.

- 1) Celui qui veut entrer dans notre organisation fraternelle doit promettre d'observer tous les points et articles qui sont mentionnés dans ce livre.
- 2) Si un travailleur qui avait entamé un ouvrage honnêtement conçu venait à mourir, il faut que n'importe quel autre Maître expert en la matière puisse continuer l'Œuvre pour la mener à bonne fin.
- 3) S'il se présente un compagnon compétent en la matière qui désire de l'avancement après avoir servi dans cette branche, on peut l'accepter.
- 4) Si un Maître vient à mourir sans avoir achevé l'Œuvre entreprise et qu'un autre Maître s'y attelle, celui-ci doit la mener à bonne fin sans l'abandonner à un troisième, et cela afin que ceux qui ont commandé le travail en question ne se trouvent pas engagés dans des frais exagérés qui porteraient préjudice à la mémoire du défunt.
- 5) Si un nouveau chantier se formait alors qu'il n'en existait pas auparavant, ou si un Maître mourait et qu'un autre le remplaçât, qui ne fit pas partie de cette corporation, il faut que le Maître qui détient les documents et les statuts de la corporation en vigueur dans cette région convoque un Maître remplaçant pour cette corporation et lui fasse jurer et promettre de maintenir tout en règle, selon le droit des travailleurs de pierre et des maçons ; quiconque s'opposerait à cette loi ne recevrait aucun soutien ni de Compagnon ni de Maître et aucun Compagnon de cette corporation n'entrerait dans son chantier.
- 6) Celui qui est sous la dépendance d'un seigneur, qu'il soit Maître ou Compagnon, ne doit être accepté dans la corporation qu'avec l'assentiment de son seigneur.
- 7) Si un chantier a été mis en train par exemple à Strasbourg, Cologne, Vienne et Passau, ou autres lieux du même ressort, personne venant de l'extérieur ne doit en tirer profit.
- 8) Le Maître qui entre dans une telle entreprise (en cours) doit laisser le salaire jusqu'alors en usage.
- 9) Le salaire convenu doit revenir intégralement aux compagnons de la première heure.
- 10) Il (le Maître) doit en toutes circonstances se comporter avec correction envers les Compagnons, selon le droit et la coutume des tailleurs de pierre et maçons, conformément aux usages de la région.
- 11) Si un Maître a entrepris un chantier et que d'autres Maîtres viennent à passer, ceux-ci ne doivent en aucune manière prendre position avant que le premier se soit désisté de l'entreprise. Naturellement, ces derniers doivent être compétents.
- 12) Les Maîtres en question doivent conduire leurs travaux de telle manière que les bâtiments construits par eux soient impeccables durant le laps de temps déterminé par les usages de leur région.
- 13) S'il convient à quelque Maître d'entreprendre un autre travail concurrentement au sien et qu'il ne puisse le mener à bonne fin et qu'un autre Maître s'y adonne, celui-ci doit le pousser à achèvement afin

que l'Œuvre ne reste pas inachevée. Mais si ce dernier n'a pas la compétence voulue pour aboutir comme il convient, il doit être repris et puni afin qu'on sache à quoi s'en tenir sur son compte.

14) Le ou les Maîtres qui entreprennent de pareils travaux ne doivent prendre à louage de services que ceux qui sont compétents en la matière.

15) Si un Maître vient entreprendre un travail pour lequel il n'est pas compétent, aucun Compagnon ne doit l'assister.

16) Deux Maîtres ne doivent pas entreprendre le même travail, à moins que l'on ne puisse terminer le travail dans le cours de la même année.

17) Chaque Maître qui réside dans son chantier ne doit pas avoir plus de deux aides. Et s'il avait un ou plusieurs chantiers extérieurs, il ne peut dépasser dans chacun d'eux plus de deux aides afin qu'il ne dépasse pas cinq aides dans l'ensemble de ses chantiers. Mais s'il perd un chantier, il doit employer les aides de celui-ci dans son autre chantier jusqu'à ce que la période d'engagement de ses aides soit révolue et il ne doit pas engager d'autres aides jusqu'à ce que le travail soit achevé.

18) Si un aide vient à faire défaut à un Maître, le Maître peut en engager un autre pour un trimestre jusqu'à ce que le temps de travail de l'autre soit échu.

19) Quand un aide sert un Maître conformément aux statuts de la corporation et que le Maître lui a promis de lui confier certains travaux et que l'aide désire en faire encore davantage, il pourra s'entendre avec le Maître à bon droit pour le servir plus longtemps.

20) A tout entrepreneur qui dirige un chantier et à qui est dévolu le pouvoir juridique sur cette corporation pour régler tout différend qui pourrait survenir entre les constructeurs, obéissance est due par tous les Maîtres, Compagnons et aides.

21) Au cas où une plainte parvient au Maître, il ne doit pas prononcer seul une sentence, mais s'adjoindre deux autres Maîtres les plus proches et les Compagnons qui appartiennent à ce chantier. Ensemble, ils éclairciront la question qui ensuite devra être portée devant toute la corporation.

22) Tout Maître qui a la responsabilité des statuts de la corporation doit les faire lire à ses Compagnons une fois par an et si, dans le courant de l'année, il vient un Maître ou un Compagnon qui désire connaître les statuts en tout ou en partie, il doit leur en faire prendre connaissance afin qu'il n'y ait aucune équivoque.

23) S'il arrive que deux Maîtres ou davantage appartenant à cette corporation aient des différends sur des sujets étrangers à la profession, ils ne doivent pas s'adresser ailleurs qu'à la corporation, laquelle jugera de son mieux.

24) Aucun entrepreneur ou Maître ne doit vivre ouvertement en concubinage. S'il ne s'en abstient pas, aucun Compagnon ni tailleur de pierre ne doit rester dans son chantier ni avoir rien de commun avec lui.

25) Afin que l'esprit de fraternité puisse se maintenir intégral sous les auspices divins, tout Maître qui a la direction d'un chantier doit, dès qu'il est reçu dans la corporation, verser un gulden.

26) Tous les Maîtres et entrepreneurs doivent avoir, chacun, un tronc dans lequel chaque Compagnon doit verser un pfennig par semaine. Chaque Maître doit recueillir cet argent et tout autre venu dans le tronc et le remettre chaque année à la corporation.

27) Dons et amendes doivent être versés dans les troncs de la communauté, afin que le service divin soit d'autant mieux célébré.

28) Si un entrepreneur ne se soumet pas aux règlements et veut néanmoins exercer son métier, aucun Compagnon ne doit aller dans son chantier et les autres Maîtres doivent l'ignorer.

29) Si un Maître n'est pas encore entré dans la corporation, s'il ne se déclare pas hostile à la corporation et qu'il prenne un Compagnon, il ne sera pas sanctionné pour ce fait.

30) Si un Compagnon se rend chez un autre Maître de vie honnête en demandant à être embauché, il peut l'être dans la mesure où il continue à remplir ses obligations envers la corporation.

31) Et s'il arrive qu'une plainte soit portée par un Maître contre un autre Maître, par un Compagnon contre un autre Compagnon ou contre un Maître, ces plaintes doivent être portées devant les Maîtres qui détiennent les livres de la corporation. Ceux-ci précisent les jours où les parties doivent être entendues et la cause sera jugée dans les lieux où ont été conservés les livres de la corporation.

32) On ne doit pas accepter dans la corporation de Maître ou d'entrepreneur qui n'a pas communiqué dans l'année ou qui ne pratique pas, ou qui gaspille son avoir au jeu. Si d'aventure un quelconque de cette

catégorie avait été coopté, aucun Maître, aucun Compagnon ne doit avoir de contact avec lui jusqu'à ce qu'il ait changé de vie et subi une punition par la communauté.

33) Le Maître qui a la charge des livres doit promettre à la corporation d'en prendre soin et de n'en laisser prendre copie à personne ni de les prêter à qui que ce soit, afin qu'ils restent intacts. Mais si quelqu'un de la corporation a besoin de copier un ou deux articles, on peut lui prêter les livres ou lui autoriser la copie.

34) Si un Maître ou un Compagnon copie un ouvrage à l'insu du Maître auteur de cet ouvrage, il doit être renvoyé de la corporation ; aucun Maître ou Compagnon ne doit avoir contact avec lui et aucun Compagnon ne doit s'associer à ses travaux tant qu'il n'aura pas fait amende honorable.

35) Également, un Maître ayant entrepris un travail et dresse un plan ne doit pas modifier ce plan, mais doit le réaliser suivant l'usage du pays.

36) Si un Maître ou un Compagnon procède à des dépenses pour la communauté, il doit les justifier et la communauté doit les lui rembourser. Si quelqu'un a des différends avec la justice ou dans d'autres circonstances qui concernent la corporation, celle-ci lui doit aide et protection.

37) Si un Maître ou un Compagnon est en difficulté avec la justice ou autrement, chacun, qu'il soit Maître ou Compagnon, lui doit aide et assistance, conformément aux engagements de la corporation.

38) Si un Maître n'a pas reçu la totalité de son dû, la construction une fois achevée, il n'a pas l'autorisation de prélever des intérêts. A l'inverse, un Maître qui a avancé de l'argent à une personne ou à une ville pour mener à bonne fin une construction ne doit pas non plus prélever intérêts.

39) Si un Maître doit construire des fondations et qu'il ne puisse aboutir, faute de main-d'œuvre qualifiée, il a toute latitude pour s'adresser à des maçons, afin que les personnes ou les villes qui ont passé la commande ne restent pas dans l'embarras.

40) Tous les Maîtres et les Compagnons qui se sont engagés par serment à observer les règlements de la corporation doivent être fidèles à leurs engagements. Si un Maître ou un Compagnon a enfreint l'un des articles du règlement, il doit expier en conséquence et est ensuite tenu quitte d'observer l'article en question.

41) A Ratisbonne, en l'an 1459, quatre semaines après pâques, il a été décidé que le Maître d'œuvre Jobst Dotzinger, qui a construit notre cathédrale et plusieurs établissements religieux à Strasbourg, sera considéré ainsi que ses successeurs comme le président et le juge et cela est également valable pour Spire et Strasbourg.

42) Tous les Maîtres qui possèdent un tronc dans les chantiers où il n'existe pas de tronc de la corporation seront responsables des espèces vis-à-vis des Maîtres qui détiennent les livres de la corporation et, là où ces livres seront détenus, un service divin doit être célébré. S'il se produit le décès d'un Maître ou d'un Compagnon dans des chantiers où il n'existe pas de livre de la corporation, ce décès doit être annoncé au Maître qui tient les livres de la corporation. Dès que l'annonce du décès lui parvient, il fait célébrer une messe pour le repos de l'âme du défunt. Tous les Maîtres et Compagnons doivent être présents et verser une obole.

43) Dans un chantier où on tient un livre de corporation, le contenu des troncs des plus proches chantiers doit être versé.

44) Aucun Maître ou Compagnon n'appartenant pas à la corporation ne doit recevoir le moindre enseignement.

45) On n'a pas le droit de recevoir de l'argent en rétribution de l'enseignement que l'on dispense, mais rien n'empêche d'enseigner gratuitement tous ceux qui désirent s'instruire.

46) Si un homme pieux désire participer au service divin, on doit l'accueillir. Mais, à part le service divin, il ne doit pas participer au travail de la corporation.

47) En l'année 1459, quatre semaines après pâques, les Maîtres et les ouvriers de cette corporation qui ont été à Ratisbonne ont juré fidélité sur le livre.

Source : Jobst Dotzinger, le maître d'œuvre de Strasbourg.

## **ANNEXES**

### **Règlement concernant Apprentis et Compagnons**



- 1) Si un ou plusieurs Compagnons viennent, au cours de leur tour d'Allemagne, dans ses chantiers, le Maître doit leur assurer le même salaire qu'ils touchaient auparavant. Et s'ils n'avaient pas prêté serment antérieurement, le Maître leur ferait exécuter cette formalité. S'ils s'y refusent, personne ne doit les engager.
- 2) Le Maître ne doit engager aucun Compagnon qui mène une existence dissolue, ou qui vit avec une concubine, ou qui ne se confesse pas une fois l'an et ne communie pas, ou qui gaspille son gain au jeu.
- 3) Si un Compagnon se présente dans l'entreprise et demande à y être engagé, il ne doit pas être agréé, à moins que celui chez qui il a fait son apprentissage ait été lui-même un Maître maçon.
- 4) Le postulant ne doit s'adresser à personne d'autre sous peine de punition.
- 5) Tout Compagnon itinérant qui est engagé dans une entreprise doit obéissance au Maître ou à son adjoint, selon les règles et les usages de la corporation.
- 6) Aucun Compagnon itinérant qui est en place ne doit dire de mal de son employeur ni atteindre dans son honneur. Mais si l'employeur a enfreint les règles de la corporation, chacun peut le dénoncer.
- 7) Quand un itinérant quitte l'entreprise, il ne doit laisser ni dette, ni sujet de plainte.
- 8) Si un employeur veut se séparer d'un itinérant, il doit lui donner son congé seulement un samedi ou un soir de paie, afin qu'il soit en mesure de voyager le lendemain, à moins qu'il ait une raison valable d'agir autrement.
- 9) Un parleur (surveillant ou gâcheur) doit servir son Maître avec fidélité, selon la loi et la coutume, il ne doit jamais lui nuire en action ni en paroles, ni personnellement, ni par personne interposée.
- 10) Tout Compagnon itinérant doit promettre aux membres de la corporation de respecter toutes les règles corporatives et celui qui s'y refuserait ou qui commettrait une infraction ne doit plus être engagé par aucun entrepreneur qui viendrait à l'apprendre.
- 11) Si un Maître ou un Compagnon de la corporation tombe malade et s'il ne peut subvenir à ses besoins, la corporation lui doit aide et soutien et, s'il est dans le besoin, elle doit lui prêter argent nécessaire pour les soins qu'il s'engagera à rembourser par la suite. S'il mourait, on doit lui reprendre ce qu'il a laissé (vêtements ou autres choses) jusqu'à ce que les frais soient couverts.
- 12) Si un Compagnon arrive chez un Maître qui n'a pas le livre de la corporation et qu'il sollicite une place, le Maître peut l'employer tout en l'inscrivant dans la corporation et en lui donnant le salaire réglementaire. Si le Maître n'a pas d'argent, il doit recommander le Compagnon au plus proche de ses collègues qui possède le livre corporatif ainsi que les trons. On doit lire les ordonnances au Compagnon qui doit jurer qu'il s'y conformera.
- 13) Si un Compagnon a servi chez un Maçon et non chez un entrepreneur et qu'il veuille entrer dans la corporation, il doit travailler deux ans sans salaire chez un entrepreneur. S'il n'accepte pas, il ne sera pas admis dans la corporation. D'ailleurs, chaque Maître qui détient un livre corporatif doit agir selon les circonstances.

## **Règlement concernant les Apprentis**

- 1) Aucun Maître ni entrepreneur ne doit engager un apprenti qui ne soit pas marié. Et il y a lieu, en outre, de lui demander si ses père et mère sont mariés.
- 2) Aucun Maître ni entrepreneur ne peut engager aucun aide pour un délai de moins de six ans.
- 3) On ne doit pas non plus en faire un contremaître avant l'expiration de ce délai.
- 4) Et il ne doit pas en faire un contremaître avant que celui-ci ait accompli un tour de Compagnonnage d'un an.
- 5) Le Maître ou l'entrepreneur doit faire promettre à l'apprenti d'observer les statuts et règles de la corporation.
- 6) Si un Apprenti quitte son employeur sans une cause légitime avant l'expiration de son engagement, aucun autre employeur ne doit l'engager. Aucun Compagnon ne doit frayer avec lui, avant son retour chez son employeur, auprès duquel il doit achever son temps d'apprentissage et lui donner toute satisfaction, moyennant quoi il recevra un certificat. Aucun Apprenti ne doit verser d'indemnité à son employeur, sauf pour cause de mariage avec le consentement de son employeur, ou pour tel motif légitime qui l'y contraigne, lui ou son employeur.

- 7) Si un Apprenti a l'impression que son Maître lui a causé des préjudices, il peut porter la question devant les entrepreneurs et les Maîtres de la même région, au risque d'ailleurs d'être évincé et d'aller ailleurs.
- 8) Si un Apprenti se conduit mal au point de vue sentimental et en dehors du mariage, il doit perdre le bénéfice de ses années d'apprentissage, en examinant toutefois son cas avec compréhension.
- 9) Si un Maître, Compagnon ou Apprenti a enfreint le règlement, il doit se soumettre avec obéissance à la sanction. Si l'un d'eux s'y refuse, il doit être exclu de la corporation jusqu'à ce qu'il ait été sanctionné. Il sera évité et méprisé de tous.

Source : Soli Deo Gloria.



## Histoire d'un Grand Frère ...

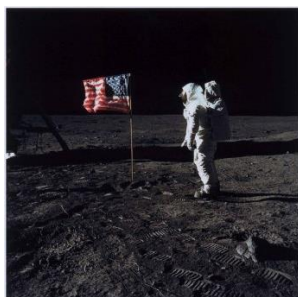
Il y a 50 ans, un franc-maçon marchait sur la lune :

**Buzz Aldrin, né en 1930.**

Pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité des hommes vont marcher sur la Lune. Les premiers pas d'un homme sur la Lune par Neil Armstrong ont lieu le 20 juillet (10 heures 24 après le décollage soit le 21 juillet 1969 à 3 heures 56 heure française), devant des millions de téléspectateurs.

Buzz Aldrin le rejoint sur la Lune 15 minutes plus tard.

Sur toutes les photos prises à ce moment-là (voir par exemple la photo ci-dessous), c'est notre Grand Frère Buzz Aldrin que l'on voit, l'autre Grand Frère Armstrong tenant l'appareil.



Buzz Aldrin est en effet un franc-maçon actif. Une carte postale sera d'ailleurs éditée dès le mois de septembre 1969 pour fêter cet événement extraordinaire (voir ci-dessous) :



Buzz Aldrin est en effet un franc-maçon actif. Une carte postale sera d'ailleurs éditée dès le mois de septembre 1969 pour fêter cet événement extraordinaire.

**Edwin E. "Buzz" Aldrin** est né le 20 janvier 1930. Le pilote du module lunaire d'Apollo 11 est comme je l'ai dit un franc-maçon actif et passionné.

Il appartient à la "**Montclair Lodge**" No. 144 de la Grande Loge du New Jersey.

Il a été initié le 15 février 1965, est devenu Compagnon le 12 avril 1965 et Maître le 21 février 1968 au sein de la "**Montclair Lodge**". Il a également appartenu à la "**Clear Lake Lodge**" N° 1417 à Seabrook, Texas, Grande Loge du Texas.

Il est 33ème degré du **Rite Écossais Ancien et Accepté**, membre du **Suprême Conseil Jurisdiction Sud des Etats-Unis**. Il est également **Shriner** et **Knight Templar** (deux associations paramaçonniques américaines).

On a vu sur la première photographie Buzz Aldrin devant le drapeau américain. Ce que l'opinion publique sait moins c'est que ce ne fut pas le seul drapeau emmené lors de ce voyage lunaire mémorable.

Buzz Aldrin avait aussi emporté avec lui le drapeau du **Rite Écossais Ancien et Accepté**. On le voit sur la photo ci-dessus le 16 septembre 1969, avec son père Edwin E. Aldrin Senior (également 33ème du REAA) au Grand Temple de Washington présenter au Grand Commandeur Smith et à quelques dignitaires le drapeau du Suprême Conseil du Rite Écossais Ancien et Accepté, juridiction Sud des Etats-Unis qui est allé sur la Lune.



C'est un drapeau en soie de 22 x 30 centimètres.

Il a des côtés dorés et l'on peut lire "*Supreme Council, 33°, Southern Jurisdiction, USA*" et la devise du Suprême Conseil, « *Deus Meumque Jus* », sous l'aigle à deux têtes. Pour Buzz Aldrin ce drapeau qu'il avait emporté avec lui symbolisait l'universalité de la Franc-Maçonnerie.

Ces photographies et ces informations sont, à ma connaissance, publiées pour la première fois sur un site français.

Source : Over blog Jean-Laurent Turbet



## La Grande Loge Suisse Alpina (GLSA)

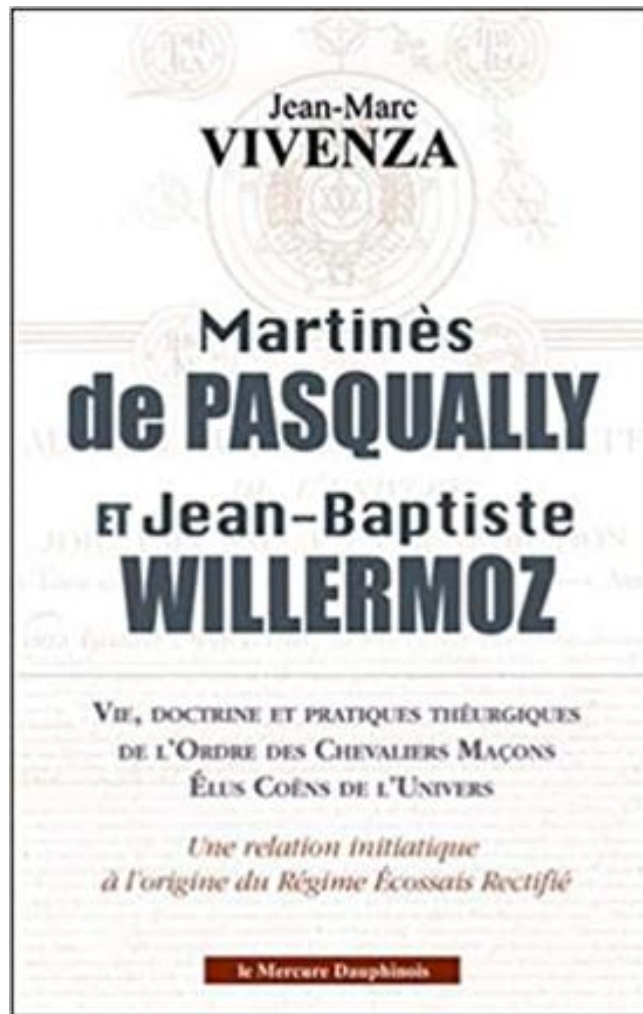
La G.L.S.A. Regroupe une centaine de loges réparties sur l'ensemble du territoire suisse.

Elle a à sa tête un Grand Maître désigné, à tour de rôle, par chaque région dans le cadre d'un processus de consultation.

Contrairement à d'autres grandes loges et conformément à la pratique d'un fédéralisme conforme à l'esprit suisse, le Grand Maître n'est pas tout puissant. Il a un rôle de représentation vis-à-vis des autres grandes loges reconnues dans le monde et s'assure avec l'aide de ses grands officiers du respect des principes de base de notre ordre.

Ce "fédéralisme" permet une large autonomie des loges. Chaque loge possède ainsi une personnalité ce qui permet à chacun de se sentir bien dans sa loge et se traduit par une large palette d'activités.

## LE LIVRE DU MOIS



L'histoire de la relation qui s'est établie entre Jean-Baptiste Willermoz (1730-1824) et Martinès de Pasqually (+ 1774) débute en avril 1767, année où les deux hommes vont se rencontrer, lors de la réception dans l'Ordre des Élus Coëns du futur fondateur du « Régime Écossais Rectifié », époque où « l'Ordre des Chevaliers Maçons Élus Coëns de l'Univers », dont Martinès était le Grand Souverain. À compter de cette date, Jean-Baptiste Willermoz va découvrir auprès de Martinès, jusqu'en septembre 1774 où ce dernier quitta ce monde à Port-au-Prince, un ambitieux programme visant à la « réintégration des êtres dans leurs premières propriétés, vertus et puissance spirituelles divines »



## LE TIMBRE DU MOIS



**Timbre émis cette année de notre très regretté T.R.F. ARNAUD BELTRAME lâchement assassiné  
Le 24 mars 2018, Carcassonne par un terroriste musulman.**



**Cela s'est passé un 2 avril 1809 à Paris.**

**Le Frère DU FOURNEL, âgé de 119 ans, est installé Vénérable d'Honneur de la Loge de ST PIERRE  
DES FRERES DU VRAI EXPERT.**

**Ce centenaire est décédé l'année suivante.**

**Source : 365 jours en Franc-maçonnerie de notre TRF Pie.°. MAR.°.**



## LA PHOTO DU MOIS



### Croix de Tautavel (66720)

Réalisée par un T.C.F. Compagnon d'une R.L. à l'O.°. De Perpignan, également Compagnon du devoir du Tour de France.

Le 15 août 2015, l'association des amis de la croix Saint Marti organise la pose d'une nouvelle croix surplombant le village de Tautavel, perpétuant tradition et croyances locales.

Du haut des falaises de Saint-Martin, la croix de Saint Marti surveille discrètement le village et la vallée de Tautavel. En hommage aux anciens et à leurs traditions, un groupe d'amis, amoureux de Tautavel, a décidé de faire poser une seconde croix. Plus grande, décorée de verre rouge rappelant la vigne, omniprésente à Tautavel, cette réalisation du ferronnier d'art Fr.°. A.° rejoindra la première croix pour veiller avec elle à la protection du village et de son vignoble. La croix et ses 80 kg seront transportés jusqu'au sommet des falaises en hélicoptère. Tautavelloises et Tautavellois d'origine, de cœur ou de passage pourront ensuite expérimenter un baptême d'hélicoptère et survoler Tautavel et ses alentours, de la croix au proche château de Quéribus en passant par la Torre Del Far et les gorges des Gouleyrous.



## LA PHRASE DU MOIS

Se souvenir c'est facile pour ceux qui ont de la mémoire, mais oublier est difficile pour ceux qui ont du cœur.

Gabriel Garcia Marquez (1927-2014)



## Le Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie

### LE MOT FM DU MOIS : PENTALPHA

Symbole pythagoricien devenu le pentagramme ou l'Etoile Flamboyante en maçonnerie opérative.



## NOS PARTENAIRES



<https://decouverte.lavouteetoilee.net>



**SOBRAQUES DISTRIBUTION**  
Depuis 1872

**G.I.T.E. (Groupement International de Tourisme et Entraide)**  
36 AVENUE DE CLICHY - 75018 Paris  
Tél : +33.01 45 26 25 51  
Port : +33. 07.50.54.16.33  
Email : [le.gite@free.fr](mailto:le.gite@free.fr)  
Site : [www.le-gite.net](http://www.le-gite.net)



[WWW.LALOGEMAICONNIQUE.FR](http://WWW.LALOGEMAICONNIQUE.FR)

[www.letablier-info.fr](http://www.letablier-info.fr)

Ont participé à ce numéro : Pierre, Robert, Alexandra, Véronique, Sylvie , Rosalie

